

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 28 Novembre 2017

Convoqués le 20/11/2017

Affiché le 04/12/2017

Le vingt-huit novembre deux mil dix-sept, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

**Présents** : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoints.

Mmes et Mrs : Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Elaine PERRIGOT, Marie-Thérèse CHEMIN, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN, Conseillers Municipaux.

Céline GESLIN donne pouvoir à Christophe MARCHAND

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

**Absents et excusés** : M.-----

**Secrétaire de séance** : M. Gérard BOITTIN.

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

### **2017-11-01 – Avis sur le dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau relatif aux travaux de restauration et d'entretien de la rivière la Colmont et ses affluents**

Le Maire informe le conseil qu'une enquête publique s'est déroulée du 16 octobre au 15 novembre 2017 concernant le dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau relatif aux travaux de restauration et d'entretien de la rivière la Colmont et ses affluents.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté inter-préfectoral du 7 septembre 2017, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'a aucune observation à présenter et donne un avis favorable à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

### **2017-11-03- Adhésion à MAYENNE INGENIERIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une enquête avait été lancée fin 2016 par le Département pour connaître les besoins des communes et EPCI en matière d'ingénierie, dans la perspective de créer une agence départementale. A cette époque plusieurs communes avaient manifesté leur intérêt, notamment dès lors que des projets urbains pouvaient interférer avec des voiries départementales.

Depuis lors, le contexte a changé : il s'avère que les demandes en ingénierie sont fortes et qu'il est parfois difficile d'y faire face dans un délai rapproché.

Entretemps, et le 11 septembre dernier, conformément à l'article L 5511-1 du CGCT, Mayenne Ingénierie a été créée sous forme d'un Établissement public administratif, avec pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de « *L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier* ».

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que la Communauté de Communes a délibéré lors de sa séance du 20 septembre 2017 et décidé d'adhérer à Mayenne Ingénierie, ce qui offre aux communes la possibilité de bénéficier des services de cette structure. Pour autant, Mayenne Ingénierie invite les communes intéressées à délibérer individuellement afin de formaliser leur adhésion.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'adhérer à Mayenne Ingénierie.

Après délibération, le Conseil municipal,

. PREND ACTE de la délibération adoptée par la CC du Bocage Mayennais lors de sa séance du 20 septembre 2017.

. DECIDE d'adhérer à « Mayenne Ingénierie ».

. HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

### **2017-11-08- Logement 18 rue des écoles**

Le Maire fait le point sur la location des logements communaux : cinq sont actuellement inoccupés, aucune demande de logement n'a été déposée en mairie depuis plusieurs mois. Il propose donc de faire estimer le pavillon situé 18 rue des écoles en vue d'une mise en vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\*APPROUVE cette proposition,

\*CHARGE Elaine PERRIGOT de faire estimer ce bien. Le résultat de cette estimation sera examiné lors d'une prochaine séance.

Adopté à l'unanimité.

\*DECIDE ne plus mettre en location les appartements situés 10 et 12 rue des écoles, pour cause d'insalubrité. Une estimation du 18 Rue des écoles va être faite en vue d'un projet de mise en vente.

La date d'effet est fixée au 01/01/2018.

Adopté à l'unanimité.